

Le Risque HYMENOPTERE dans le monde agricole et en particulier à l'ONF

Réunion SMTMP, Toulouse le 28/04/2017

Dr Yves DERSARKISSIAN, Dr Ramses MASSOUDI
Dr Isabelle ISKANDAR

Service SST MSA MPS



Le danger représenté par les piqûres d'hyménoptères est largement sous estimé voire ignoré le plus souvent. et pourtant potentiellement mortel

- 1 à 3 % des humains seraient en danger après une seule piqûre
- Mortalité : 0,48 décès / million d'habitants / an
- 30 décès en France par an pour 66 millions



LES HYMENOPTERES

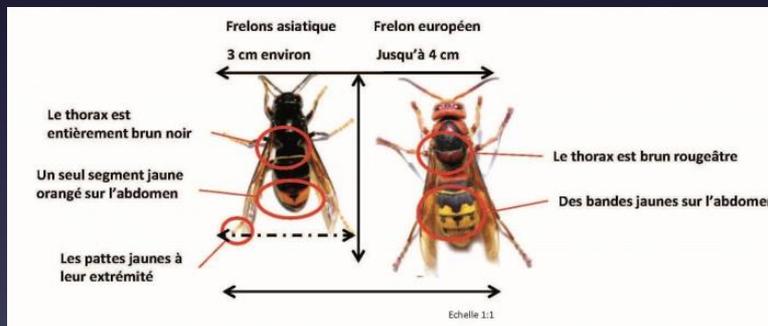


APIDAE du genre **apis**

Vivent en colonies



VESPIDAE (polistinae et vespinae du genre **vespula et poliste**) omnivore



VESPINAE du genre **vespa**

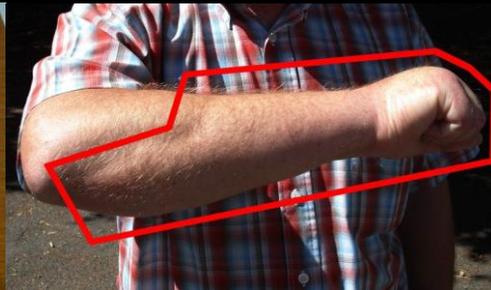
Moins agressifs



APIDAE du genre **bombus**

Piqûres rares

REACTIONS LOCALES ET LOCO-REGIONALES



Gonflement rouge et douloureux au point de piqûre

Plaque de plus de 10 cm plus de 24h pouvant s'étendre

Œdème de Quincke sans complication respiratoire

Évolution bénigne le plus souvent

REACTIONS SYSTEMIQUES NON ALLERGIQUES TOXIQUES



- Plus de 50 piqûres d'insectes en même temps

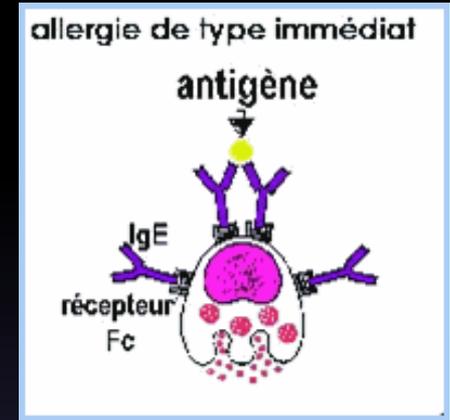
Nausées, vomissements, diarrhée, tachypnée, céphalées, vertiges, convulsions, syncope, coma.

- Réactions rares et tardives

Maladie sérique/ Neuropathies / Formes rénales et hématologiques

REACTIONS GENERALES ALLERGIQUES

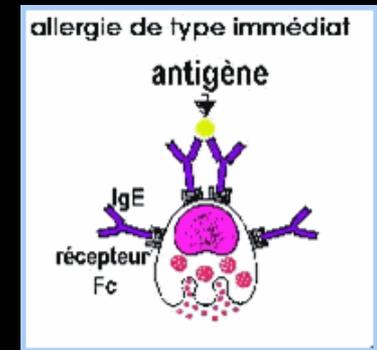
Une seule piqûre suffit à déclencher une réaction à distance de type anaphylactique



CLASSIFICATION DE MÜELLER : 4 niveaux de gravité

- Stade 1 : Urticaire généralisé, anxiété, angioedème
- Stade 2 : + nausées, douleurs abdominales, diarrhée, oppression thoracique
- **Stade 3** : + dysphagie, dystonie, dyspnée, sifflements bronchiques, impression de mort imminente, confusion
- **Stade 4** : + chute TA, collapsus cv, détresse respiratoire, perte de connaissance

CHOC ANAPHYLACTIQUE



- Hypotension < 80 mm hg
- Une baisse de 30 % de la TA chez un hypertendu
- Vasodilatation et augmentation de la perméabilité capillaire
- Adrénaline recommandée si dyspnée ou chute tensionnelle
- Diagnostic différentiel avec un choc vagal (malaise, voire réelle perte de connaissance) et surtout un choc cardiogénique (infarctus myocardique...)

Signes annonciateurs du choc anaphylactique

- Malaise, sensation de chaleur diffuse
- Prurit palmo plantaire
- Barre épigastrique, crampes abdominales
- Diarrhée

mais le choc peut être brutal

Sujets à risques



Chez les sujets ayant présenté une réaction générale allergique

14% dans le stade 1 80% dans les stade 3 et 4

COMPOSITION DES VENINS D'HYMENOPTERE

■ AMINES BIOGENES

Histamine: vasodilatation, bronchoconstriction

Sérotonine, dopamine, héparine, noradrénaline, adrénaline, acétylcholine : douleur +++

■ PEPTIDES SPECIFIQUES

Kinines : augmentation de la perméabilité vasculaire

Mellitine^o, toxine hémolytique et vasodilatatrice

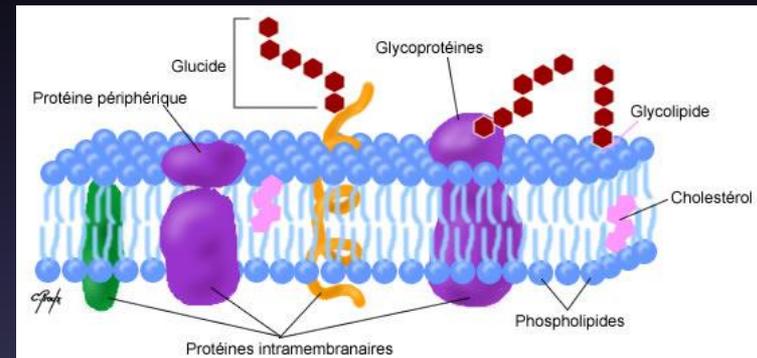
Antigène 5^o : neurotoxique

■ ENZYMES

Hyaluronidase^o : permet le diffusion du venin

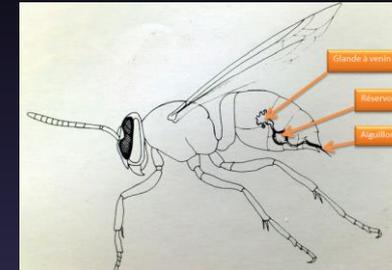
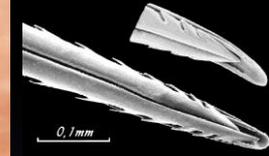
Phospholipases A₁,B^o : attaquent la membrane des cellules

^o Ces composés sont de puissants allergènes



CONDUITE A TENIR SUITE A UNE PIQURE D'HYMENOPTERE

- Retirer le dard d'abeille et les bagues
- Désinfecter à l'alcool
- Application de source de chaleur 
- Glace, Paracétamol
- Antihistaminiques (Aérius, Kestin ...) 
- Corticoïdes (Predinone 50 à 100,mg) 
- Spray de Salbutamol (Ventoline)
-  Appeler le 15, 18 ou le 112
- Adrénaline 0,3 mg (Anapen®) 



Conduite à tenir à distance



- Faire un bilan allergologique en cas de **réaction systémique** pour une éventuelle désensibilisation

5 - 10 % de récidence



Tests cutanés et bilan sanguin positifs

SITUATIONS A RISQUE



- tous les postes de travail dans la nature surtout en été
- .les apiculteurs et les opérateurs de destruction de nids de guêpes et frelons
- Les salariés agricoles et exploitants travaillant les sols
- Les ouvriers en espaces verts, jardiniers, ouvriers paysagistes
- Les viticulteurs
- Les ouvriers forestiers
- À l'ONF, sont particulièrement à risque les tâches suivantes :
Dégagement au croissant (arbrisseaux) ou à la débroussailleuse (layons),
élagage à cordes ou en nacelle élévatrice, les opérations de purge manuelle
des falaises sur cordes, la régularisation des sols au broyeur, le martelage.

Résultats de la revue de 146 salariés fonctionnaires

- 12 cas ont été retenus, essentiellement des agents patrimoniaux (11 cas)
- 11 hommes et 1 femme, de 33 à 62 ans
- Ancienneté moyenne : 22,12 ans
- Dans 10 cas les guêpes étaient à l'origine de l'allergie, les abeilles pour les 2 autres, aucun frelon
- L'anamnèse retrouve
 - 4 gonflements localisés de plus de 10 cm
 - 2 oedemes de Quincke
 - 3 Mueller 1 bilan allergologique 1 fois
 - 3 Mueller 3 bilan allergologique 2 fois
- 4 agents sortent en forêt avec leur trousse d'urgence (3 avec Adrénaline : 1 stade 1 et 2 stade 3), une seule cure de désensibilisation a été suivie dans un stade 3



Revue de 71 ouvriers forestiers de l'ONF

- 4 allergies systémiques au **venin de guêpe**
- 4 ♂ d'âge moyen 44 ans, ancienneté: 13 ans en moyenne
- **1 Muëller stade 1, 1 Muëller stade 3 et 2 Muëller stade 4**
- Un bilan allergologique a été réalisé 4 fois, et **3 cures de désensibilisation** ont été suivies (1 Muëller 3, 2 Muëller 4)
- Les ouvriers sortent en forêt sans trousse d'urgence sauf un avec son kit d'adrénaline (1 Muëller 4 désensibilisé)

A PROPOS DES 217 SALARIES DE L'ONF

- En 2015, 10 salariés étaient allergiques systémiques , 6 agents et 4 ouvriers, surtout au venin de guêpes
- L'allergie systémique aux hyménoptères est un peu plus importante chez les ouvriers forestiers (5,6 %) que chez les agents (4,1 %).
- Les ouvriers sont mieux protégés (3/4 désensibilisés) que les agents (1/6 désensibilisés) ; par contre plus de trousse d'urgence avec kit d'adrénaline chez ces derniers.
- 2 salariés (1 agent et 1 ouvrier) non désensibilisés sortent en forêt sans trousse d'urgence.

CONSTATATIONS

- Les agents patrimoniaux sont souvent des **travailleurs isolés** traversant parfois des zones sans réseau
- L'ONF ne diffusait pas auprès des agents les mêmes consignes qu'aux ouvriers
- L'ONF recommandait **d'appeler le 15** et de suivre les consignes du médecin régulateur. Sans ces dernières, Il n'autorisait pas à un tiers ONF l'usage d'adrénaline en stylo autoinjectable
- L'injection d'Adrénaline mal indiquée chez l'adulte pourrait **être préjudiciable** en cas de terrain coronarien, d'hypertension ou de tachycardie ventriculaire
(pourtant le Conseil de l'Ordre considère cet acte non médical le 31/08/2000 auprès de l'EN)
- Les programmes de **formation des sauveteurs secouristes du travail** à l'ONF n'enseignait pas l'injection d'adrénaline
- Risque de **contentieux** contre l'employeur en cas d'utilisation inappropriée du kit par un tiers

REFLEXIONS et PROPOSITIONS

- Excite-t-il de réelle contre-indication à l'utilisation de l'adrénaline en cas de choc anaphylactique ?
- Proposition de déclaration auprès de l'employeur de son allergie aux hyménoptères et autorisation par un tiers ONF d'administration d'adrénaline en cas d'urgence ?
- Proposition aux salariés d'un bilan allergologique et participation de l'employeur pour les inciter à se protéger ?

RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES SALARIES

- Dans certaines situations ,exercer son droit de retrait (Article L4131-1 du code du travail), du moins se tenir à l'écart.
- Eviter les vêtements de couleurs vives foncés
- Si un insecte tourne autour de soi, l'écarter doucement
- A l'extérieur, éviter les boissons en canette et inspecter ce que l'on porte à sa bouche
- En cas d'attaque par un essaim, s'éloigner en courant, se couvrir nez et bouche, sauter à l'eau
- En cas d'allergie, emmener les médicaments adéquats prescrits par son médecin , et prévenir ses collègues afin qu'ils réagissent de façon appropriée
- En cas de situation inquiétante appeler les services d'urgence : 15, 112, 18



RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

- Informer TOUS les salariés sur le risque hyménoptère et donner des consignes de sécurité appropriées
- En cas de travailleur isolé, mettre en place un dispositif d'alerte et de localisation rapide de la victime (balise GPS)
- Organiser des formations de sauveteurs secouristes du travail, enseignant l'injection d'adrénaline
- Recueillir auprès des salariés allergiques leur autorisation d'injection d'adrénaline par un tiers ONF
- Mettre en place des mesures facilitant les démarches de désensibilisation



RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DU MEDECIN DU TRAVAIL

- Répertorier les salariés allergiques
- S'informer s'ils ont été bilantés, voire correctement désensibilisés ; rappeler l'importance d'avoir proche de soi une trousse d'urgence adaptée avec ou sans kit d'adrénaline ; donner des consignes de sécurité appropriées
- Participer aux formations de sauveteurs secouristes du travail, en enseignant l'injection d'adrénaline
- Encourager les salariés à donner procuration (remise à l'employeur) permettant l'injection d'adrénaline par un tiers salarié en cas d'auto-administration impossible.

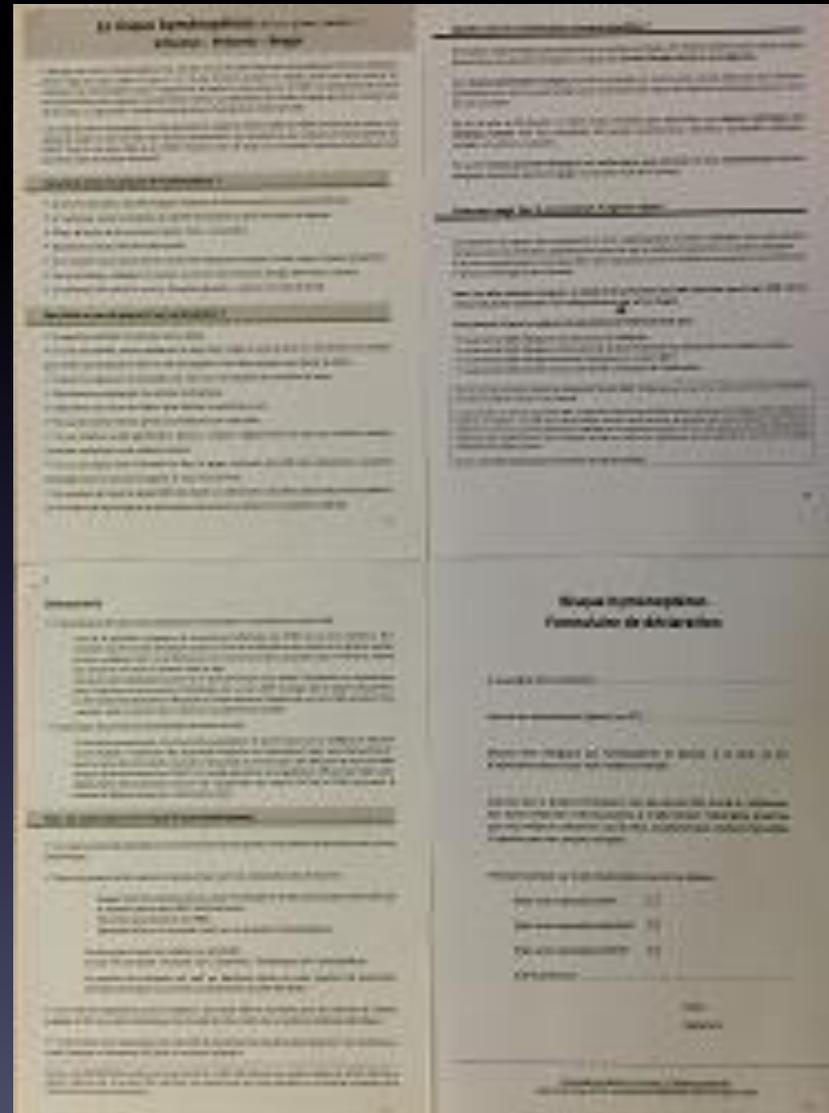
Comment éviter les piqûres ?

Quelles manifestations ?

Que faire en cas de piqûre ?

CAT en cas d'urgence vitale ?

Pour en savoir plus



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

